

Compte-rendu d'examen conjoint

Date : 07 novembre 2022

Heure : 10h

Présents :

M. LE BORGNE (SAGE Sarthe Amont), M. BARREAU (élu à la Chambre d'Agriculture), Mme PARROT (Chambre d'Agriculture), M. PICHONNIER (Maire d'AVERTON), Mme ROULAND (Présidente de la CCMA), Mme DELHOMME et M. MALENFANT – en visio (DDT 53), M. BOULZENEC (CCMA) et M. JAFFRÉ (L'ATELIER D'YS).

I. Présentation du projet de révision allégée

M. JAFFRÉ présente un diaporama affichant les points suivants :

- La localisation du projet de révision (commune d'AVERTON),
- L'objet ayant conduit à la procédure de révision allégée (extension d'une carrière),
- L'impact sur la consommation de l'espace,
- Les évolutions sur le PLU en vigueur,
- La renaturation de la carrière après exploitation,
- Les avis écrits des PPA (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, SAGE Sarthe Amont et MRAE).

II. Les remarques des PPA présentes

M. BARREAU demande si le porteur de projet a envisagé un échéancier de remise en état du site.

M. JAFFRÉ indique que le porteur de projet a apporté des précisions concernant ce point avant le passage du dossier devant la CDPENAF :

Concernant la remise en état des terres à vocation agricole :

Une première partie correspondant à la verse Sud (verses de stériles) pourra être restituée à l'agriculture à T + 5 ans : la verse sud sera remodelée par l'apport de matériaux stériles provenant de la découverte des terrains de l'extension et par l'apport de matériaux inertes extérieurs afin de reconstituer une « colline » avec des pentes plus adaptées. Une couche de terre végétale (provenant de la zone d'extension) sera régagée sur la verse avant ensemencement.

Les autres surfaces qui retrouveront une vocation agricole concernent la plateforme des installations, la partie remblayée de la zone d'extraction et les derniers paliers d'exploitations hors d'eau.

Au niveau de ces zones, les terrains seront décompactés. Un sol à bon potentiel agronomique sera reconstitué par opérations de sous-solage, régavage de terres végétales sur une épaisseur de plus de 0,5 m puis ensemencement et amendement.

Ces opérations ne pourront que s'effectuer en fin d'exploitation de la carrière soit la dernière année de l'arrêté d'autorisation (T+30 ans).

Il est ainsi prévu de restituer à l'agriculture environ 24,4 ha dont 15,5 ha de terres arables et 8,9 ha de prairies.

Révision allégée n°1 du PLU d'AVERTON

Il peut également être rappeler que la consommation d'espaces agricoles sera progressive tout au long de l'exploitation. Les surfaces agricoles de la zone d'extension ne seront décapées qu'au fur et à mesure des besoins de l'exploitation. Aussi, elles resteront cultivées le plus longtemps possible.

Les bâtiments de l'exploitation agricole de la Baudonnière seront maintenus en place durant une dizaine d'années.

Après remise en état des parcelles à vocation agricole, celle-ci seront mises à disposition par la société Orbello Granulats Averton à un agriculteur local.

Pour information, le temps de remontée des eaux dans l'excavation pour atteindre la cote finale de stabilisation est évaluée à une vingtaine d'années après la fin de l'exploitation.

Mme DELHOMME demande si une étude agricole a été menée sur les terres actuellement exploitées pour comparer avec les terres exploitables à la fin du projet.

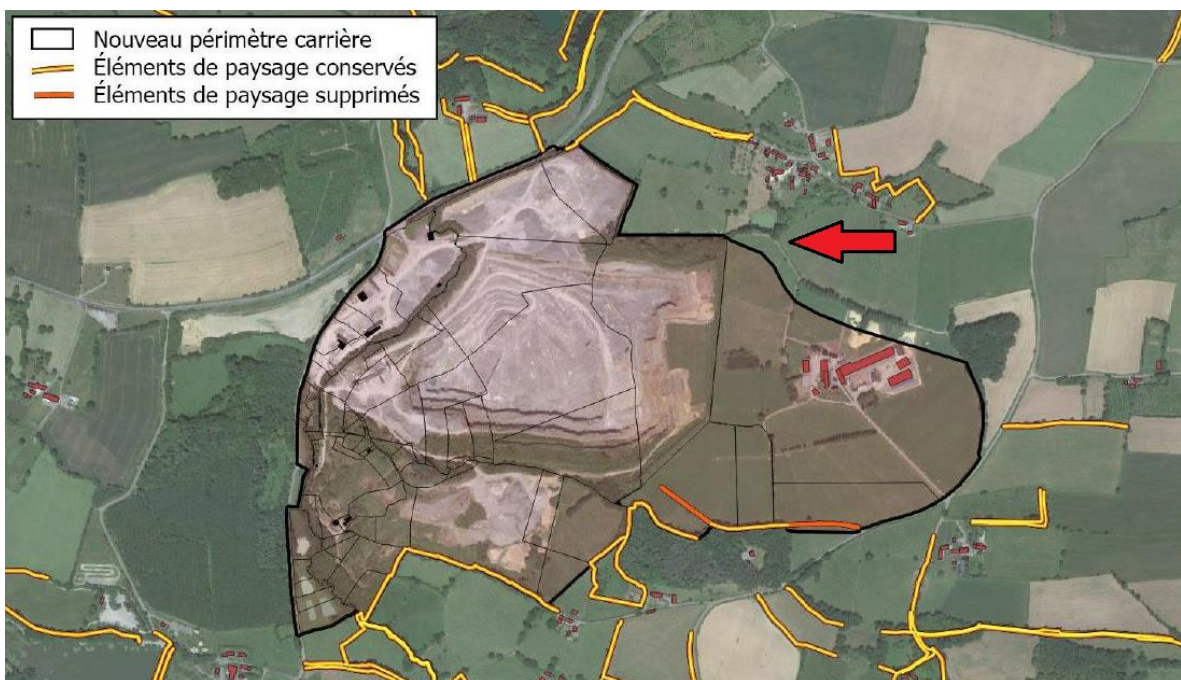
M. JAFFRÉ et les représentant de la CCMA n'ont pas d'information à ce sujet.

M. LE BORGNE, rappelle qu'il convient de bien traiter le lien et les éventuels impacts entre le cours d'eau existant et les eaux souterraines. A terme, il indique qu'il y pourrait y avoir un lien entre les deux, et cela pourrait devenir problématique.

M. LE BORGNE évoque également les matières en suspension qui avaient été aperçues dans le cours d'eau. M. PICHONNIER précise que ce problème est réglé. Il s'agissait de terre glaise issue du nettoyage des cuves de décantation (il y a environ 18 mois).

Mme DELHOMME alerte l'EPCI sur la traduction de cette révision allégée dans le projet de PLUi. Elle indique que le zonage présenté devra bien être reporté dans le futur document intercommunal.

Enfin, elle précise qu'il serait souhaitable que les haies situées entre le hameau de Grignon et la future extension de la carrière soient préservées au titre des éléments de paysage à préserver.



Révision allégée n°1 du PLU d'AVERTON

M. LE BORGNE rappelle que dans le cadre de la révision du PLUi, un inventaire du bocage a été réalisé. Il suggère à l'EPCI d'identifier, au titre des éléments de paysage à préserver, les haies avoisinantes les plus remarquables apparaissant dans cette étude.

Enfin, M. BARREAU s'interroge sur l'âge de l'exploitant et sur les éventuelles indemnités qu'il pourrait percevoir.

M. JAFFRÉ indique que ces informations apparaissent dans la note méthodologique (page 29).

Toutes les parcelles agricoles qui seront consommées, sont exploitées par ce GAEC.

Structure juridique	GAEC de la Baudonnière
Dirigeants	M. NAGLE (45 ans) Mme NAGLE (44 ans)
Activités principales	Élevage de vaches laitières Polyculture
Nombres d'animaux	250
Surfaces exploitées	185 ha

Dans le cadre de son extension, la société Orbello Granulats Averton achètera les terrains agricoles (35 ha) y compris les bâtiments de l'exploitation.

29

Concernant l'indemnité, M. PICHONNIER précise que la transaction a lieu entre la carrière et l'exploitant agricole. La commune n'a pas connaissance des éventuels montants d'indemnités.

Les personnes présentes n'ont pas d'autre remarque à formuler.